



Nouveau-Brunswick

PROGRAMME RÉSIDENTIEL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Programme résidentiel d'efficacité énergétique offert par Efficacité Nouveau-Brunswick offre des incitatifs financiers aux propriétaires de maisons qui achètent des systèmes de chauffage à combustible solide possédant une technologie de combustion avancée. Les appareils achetés doivent rencontrer certains critères. Ces critères peuvent être résumés de la façon suivante :

TYPES D'APPAREIL	PRÉ-REQUIS
Poêles à bois autoportants	Émissions ≤ 4.5 g/h selon EPA ou CSAB415.1 avec une efficacité $\geq 75\%$
Foyers à bois encastrables	Émissions ≤ 4.5 g/h selon EPA ou CSAB415.1 avec une efficacité $\geq 75\%$
Foyers à bois préfabriqués	Émissions ≤ 4.5 g/h selon EPA ou CSAB415.1 avec une efficacité $\geq 75\%$
Poêles à granules autoportants	Émissions ≤ 4.5 g/h selon EPA ou CSAB415.1 avec une efficacité $\geq 75\%$
Fournaises à bois	Émissions ≤ 4.5 g/h selon EPA ou ≤ 0.40 g/MJ selon CSAB415.1 avec une efficacité $\geq 75\%$
Fournaises à granules	Émissions ≤ 4.5 g/h selon EPA ou ≤ 0.40 g/MJ selon CSAB415.1 avec une efficacité $\geq 75\%$

Les rabais offerts selon le programme s'appliquent à la rénovation d'une maison existante* et peuvent être résumés de la façon suivante pour chaque type d'appareil :

TYPES D'APPAREIL	RABAIS
Poêles à bois autoportants	\$500
Foyers à bois encastrables	\$500
Foyers à bois préfabriqués	\$500
Poêles à granules autoportants	\$500
Fournaises à bois	\$500
Fournaises à granules	\$500

*D'autres rabais s'appliquent aux nouvelles constructions. Visitez le site d'Efficacité Nouveau-Brunswick.

Liste des modèles qui se qualifient:

Les modèles PSG suivants se qualifient pour le Programme résidentiel d'efficacité énergétique :

Fornaise à bois et combiné bois-électrique Caddy
Fornaise à bois et combiné bois-électrique Mini-Caddy
Fornaise à bois et combiné bois-électrique Max Caddy

Fornaise à granules Caddy Alterna

Date limite:

Bien que le programme se veuille permanent, il est suggéré de vous enregistrer le plus tôt possible afin de commencer à économiser rapidement. Certaines conditions s'appliquent. Par exemple, il est nécessaire de faire effectuer une évaluation avant-rénovations par un fournisseur de services accrédité. L'évaluation n'est pas gratuite, mais son coût est relativement faible en comparaison aux économies d'énergies anticipées.

Pour plus de plus amples informations sur le programme, consultez le site d'Efficacité Nouveau-Brunswick :

<http://www.efficacitenb.ca/residentiel/pree-habitationsexistantes.html>

Pour vos registres, un certificat de conformité peut vous être envoyé sur demande.